



Déviaton de BOUVRON

N°5 - décembre 2018 - JOURNAL DU CHANTIER

LE POINT SUR LE CHANTIER

Une nouvelle phase des travaux est engagée depuis cet été avec les travaux de terrassement. S'en suivra la réalisation de la chaussée. Au total ce sont quatre kilomètres de route qui sont concernés par cette opération d'importance.

La priorité de la DREAL Pays de la Loire est de préserver l'environnement naturel de la déviation. Le secteur, qui se caractérise par la présence de zones humides et d'une petite faune, nécessite de mettre tout en œuvre pour le respecter. C'est pourquoi un coordonnateur environnemental est mobilisé sur l'ensemble du chantier.

La DREAL invite chacun et chacune à prendre connaissance des informations de ce nouveau journal de chantier et reste à l'écoute des habitants et des acteurs du territoire.

Annick BONNEVILLE

Directrice de la DREAL Pays de la Loire



Opération de déplacement d'espèces,
Damien Ivanez à droite.

➔ LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU CHANTIER

Le chantier de la déviation de Bouvron traverse des secteurs sensibles au niveau environnemental : cours d'eau, zones humides, habitats d'espèces protégées... Afin de préserver ces milieux et leur qualité, des arrêtés encadrent la réalisation des travaux. Les actions suivantes sont engagées : calendrier adapté à la biologie des espèces, aux périodes de crues, maintien des corridors écologiques...

La DREAL Pays de la Loire fait appel à l'entreprise SEGED (Société d'Etudes et de Gestion de l'Environnement et des Déchets) pour assurer le respect de ces arrêtés, l'assister dans ses prises de décisions et accompagner le maître d'œuvre, la DIR Ouest, sur le chantier.

ENTRETIEN AVEC...

➔ DAMIEN IVANEZ

Coordonnateur environnemental du cabinet SEGED

Pouvez-vous nous préciser vos missions ?

Mon rôle est de veiller au respect de la démarche environnementale en amont du chantier et sur le terrain, pendant les travaux. J'effectue des visites du chantier en moyenne tous les 10 jours. Je vérifie les dispositifs d'assainissement provisoires pour la préservation du cours d'eau de la Farinelais. Je veille à ce que les entreprises respectent bien les emprises et les barrières petites faunes notamment. Je contrôle également les émissions de poussière, le tri des déchets, le stationnement des engins...

Quels exemples d'actions avez-vous mis en place en faveur des espèces protégées ?

Des clôtures "petite faune" sont installées pour limiter la présence d'amphibiens, de reptiles, de petits mammifères dans les emprises des travaux et ainsi éviter leur destruction par les engins de chantier.

Par ailleurs, cinq mares abritant des espèces d'amphibiens ont été impactées par le chantier. En compensation, quinze mares ont été créées ou restaurées. La faune présente dans les mares impactées (Grenouille agile, Rainette verte, Triton palmé...) a été déplacée dans les mares de compensation.

D'autres mesures environnementales, dites "compensatoires", sont également prévues : plantation de près de trois kilomètres de haies, restauration de zones humides, aménagement d'habitats et de lieux de reproduction pour les reptiles, plantation de boisements alluviaux...

Ce chantier présente-t-il des difficultés particulières ?

En fin d'été, une des difficultés était la gestion des poussières. En effet, la météo était très sèche et l'entreprise devait régulièrement arroser les zones où les engins circulaient.

L'autre difficulté est le respect des emprises du chantier. Celles-ci ont été réduites au maximum afin de limiter les impacts sur les milieux naturels ce qui n'est pas sans poser des difficultés aux entreprises.

ZOOM SUR...

➤ LE CONTRÔLE DES TERRASSEMENTS

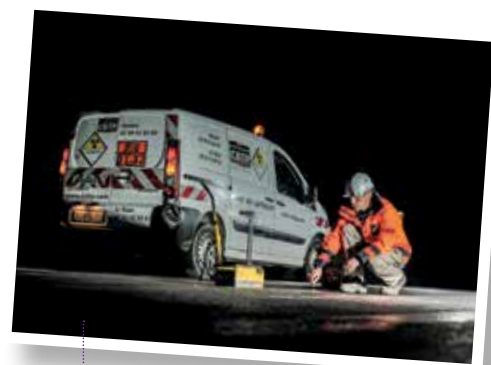
Comme lors de la première phase de travaux pour la création des trois carrefours giratoires, le laboratoire CBTP a assuré la mission de contrôle extérieur des terrassements la section courante. Spécialiste de technologie routière et des ouvrages d'infrastructures linéaires, l'entreprise mesure, analyse, conseille et assiste le service ingénierie routière et ouvrage d'art (SIROA) de la Direction interdépartementale des routes de l'ouest (DIRO) dans le cadre du suivi des travaux. Les missions sont assurées par les équipes techniques des agences de Rennes et d'Ancenis.

Souvent peu connu du grand public, ce métier de technicien et d'ingénieur est indissociable de la bonne exécution des chantiers.

Garant du respect des règles de l'art et des spécifications des marchés, le contrôle extérieur :

- vérifie les documents techniques émis par les entreprises dans le cadre de leur obligation de contrôle intérieur ;
- réalise tous les essais nécessaires à la vérification de la qualité des produits mis en œuvre sur le chantier ;
- réceptionne les ouvrages à chaque étape clé de la construction ;
- assure une mission de conseil et d'assistance technique auprès du maître d'œuvre et ou du maître d'ouvrage.

Ce type de contrôle extérieur existe à tous les stades de la construction de la déviation et notamment pour les travaux de terrassements, de chaussées et d'assainissement.



Contrôle des terrassements réalisé par le Laboratoire CBTP



ZOOM SUR...

➤ LA PRÉVENTION DES RISQUES AVEC LA COORDINATION SÉCURITÉ PROTECTION DE LA SANTÉ

La coordination Sécurité Protection de la Santé (SPS) a pour objectif de prévenir les risques issus de l'intervention concomitante de plusieurs entreprises sur un même chantier et prévoir l'utilisation de moyens communs de prévention. L'entreprise PRESENTS, choisie par la DREAL pour cette mission, réalise une visite par semaine et préside le collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail (CISSCT) qui se réunit tous les trimestres.

LE RÔLE ET LES MISSIONS DU COORDONNATEUR SPS

En phase de conception, son rôle, en concertation avec le maître d'œuvre, repose sur l'anticipation en matière d'organisation de chantier et sur la prise en compte des incidences de l'organisation retenue dans les marchés et contrats. Il veille à la définition claire des rôles et responsabilités de chaque intervenant lors de la conception et de la réalisation de l'ouvrage et assure la coordination et la planification des interventions simultanées ou successives des différentes entreprises. Il élabore le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS). Il constitue également le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO) qui réunit les dispositions destinées

à faciliter et sécuriser les interventions ultérieures sur les ouvrages.

En phase de réalisation, le coordonnateur veille à la mise en œuvre des mesures définies en phase de conception et à leur adaptation si nécessaire. Il procède à une ou plusieurs inspections communes avec chaque entreprise avant son intervention et visite ensuite le chantier une fois par semaine. Il s'attache à ce que les principes généraux de prévention des risques professionnels soient pris en compte en considérant la multiplicité des acteurs et leurs interactions.

L'IMPLICATION NÉCESSAIRE DE TOUS LES ACTEURS DU CHANTIER

Le maître d'ouvrage définit les modalités de coopération entre le coordonnateur et les différents intervenants dans un document joint à leur contrat. Chaque entrepreneur doit participer à la coordination SPS en établissant son propre plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) qui sera intégré au plan général (PGCSPS) par le coordonnateur. Tous participent au Collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail (CISSCT).

ENTRETIEN AVEC...

JEAN-BAPTISTE DOUSSET

Directeur travaux de l'entreprise COLAS

Pouvez-vous nous décrire les travaux que vous réalisez ?

Notre entreprise a en charge les terrassements et la réalisation de la chaussée sur un linéaire de 3,8 km ainsi que de la clôture en périphérie. Ces travaux comprennent successivement le décapage des terres végétales, les déblais/remblais, l'assainissement, la construction des bassins, les passages pour la petite faune, la réalisation de la plateforme et de la chaussée bitumeuse.

Le chantier présente-t-il des contraintes particulières ?

Nous sommes dans un secteur sensible avec des zones humides et une petite faune qu'il faut préserver. Nous devons aussi être attentifs aux eaux de ruissellement pour ne pas dégrader la qualité de l'eau, compte tenu de la présence de ruisseaux à proximité. Pour mener à bien ce chantier d'envergure, nous avons mis en place une gestion spécifique concernant la propreté et l'entretien du site pour limiter les nuisances liées aux poussières et aux déchets.

Comment est organisé le chantier ?

Vingt personnes sont mobilisées sur ce chantier, dont une personne en insertion professionnelle. Il se déroule en deux phases : depuis juillet jusqu'à novembre de cette année puis du printemps jusqu'à la fin de l'été 2019. Les conditions météo favorables nous permettent, jusqu'à présent, de respecter les délais qui nous ont été fixés.



Travaux de terrassement au niveau du Châtel

CONTRÔLE DES POIDS LOURDS : LA NOUVELLE AIRE DE PESÉE EST EN SERVICE DEPUIS JUIN 2018

Une première opération de contrôle des poids lourds s'est déroulée le 25 juin dernier sur la nouvelle aire de contrôle proche du giratoire sud de Bouvron. Cette opération était organisée par la DREAL Pays de la Loire qui est en charge du contrôle des transports terrestres. Deux contrôleurs étaient présents assistés de deux gendarmes du peloton motorisé de Pontchâteau.

Le contrôle sur route concerne les transports routiers de marchandises et de voyageurs. Il porte en priorité sur le respect de la réglementation sociale européenne, les conditions de concurrence et le respect des conditions de sécurité.

Lors de cette opération, huit poids lourds ont été contrôlés, dont la moitié immatriculée à l'étranger. Les contrôles ont porté principalement sur le respect de la réglementation sur les temps de conduite et de repos des conducteurs, la réglementation des transports notamment celle concernant le transport routier de matières dangereuses, ainsi que sur le respect du code de la route avec, par exemple, la pesée de plusieurs ensembles routiers.



Contrôle de poids-lourds sur la nouvelle aire de pesée



Vue sur l'aire de pesée et le giratoire du Haut-Bezoul - Octobre 2018



Giratoire de la RD16 - Octobre 2018



Passage inférieur de la Pivolais - Octobre 2018



Giratoire Nord
Octobre 2018

LE CALENDRIER DES TRAVAUX

PHASE 1

FÉVRIER / MARS 2017

Travaux préparatoires de défrichage (sur les sites d'ouvrages d'art et les 3 giratoires : Haut-Bezoul, RD16 et Nord).

PHASE 2

FIN MAI 2017 À MAI 2018

Travaux ouvrages d'art, création des 3 giratoires et déplacements des réseaux (téléphonie, eau potable, électricité).

PHASE 3

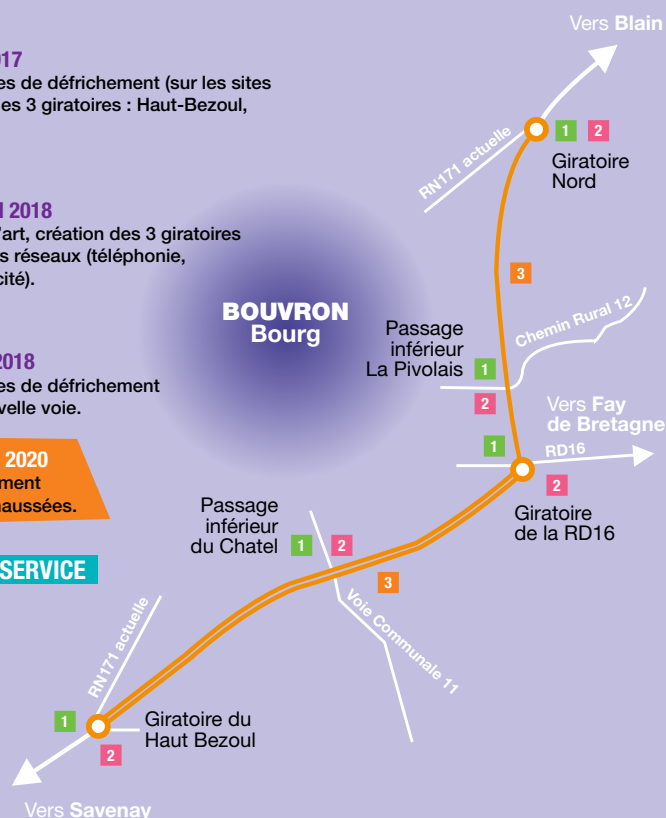
JANVIER/FÉVRIER 2018

Travaux préparatoires de défrichage sur les 4 km de nouvelle voie.

JUIN 2018 À DÉBUT 2020

Travaux de terrassement et réalisation des chaussées.

2020 > MISE EN SERVICE



LES POINTS CLÉS

- > Longueur totale 4 km.
- > Route à 2x2 voies entre le giratoire du Haut-Bezoul et le giratoire RD16 (incluant un créneau de dépassement sur 2 km).
- > Route à 2x1 voie sur 2 km entre le giratoire RD16 et le giratoire Nord.
- > Rétablissements des voies communales par des passages inférieurs (Le Chatel au sud et La Pivolais au nord).

LE FINANCEMENT

Les travaux sont financés intégralement par l'État dans le cadre du CPER 2015-2020. Le coût des travaux est de 15 millions d'euros TTC.

Cette lettre d'information est publiée par la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Pays de la Loire.

Conception, rédaction et réalisation : MD Conseil
Crédits photographiques : DREAL Pays de la Loire, SEGED, DIRO, BARAZER, Drone Value.